



## FICHE INDIVIDUELLE D'ADHESION Saison 2023-2024

Merci d'écrire en **LETTRES CAPITALES**

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Adresse électronique \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

Personne à contacter en cas d'urgence \_\_\_\_\_

### Renseignements complémentaires pour les adhésions concernant des enfants

Etablissement scolaire fréquenté \_\_\_\_\_

PERE Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Mobile \_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_

MERE Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Mobile \_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_

### Droit d'image :

Je, soussigné(e)..... autorise O'Pigmentée à filmer, photographier et utiliser mon image ou celle de mon enfant ..... à l'intérieur ou à l'extérieur du local, pendant les ateliers artistiques ou lors d'un événement public dans le cadre de l'Association O'Pigmentée.

Dater et signer :

Adhésion à l'Association : **Je joins au présent bulletin un chèque de 12 euros**

**à l'ordre de l'association O Pigmentée**

Date et signature :



**Atelier O'Pigmentée**  
18 rue du Capitaine Corhumel - 44000 Nantes  
Siret 83979282700017  
atelier.opigmentee@gmail.com

## BULLETIN INDIVIDUEL D'INSCRIPTION

**Saison 2023-2024**

Du 14 mars au 27 juin 2024 (hors vacances scolaires)

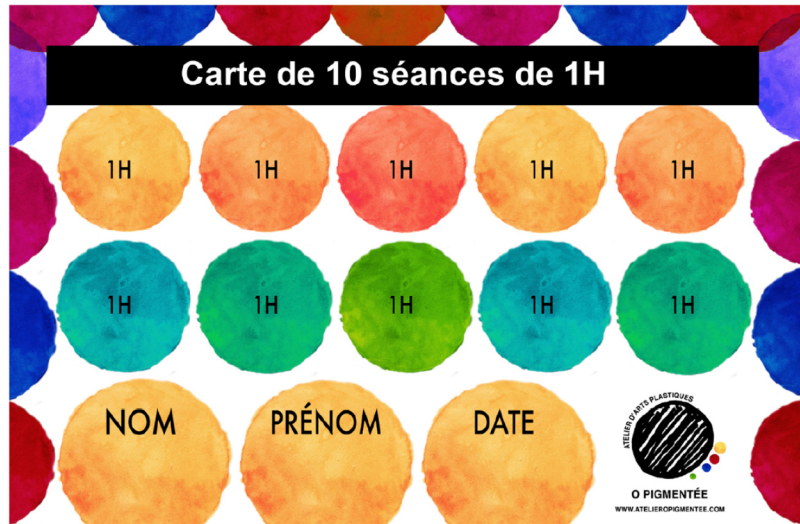
*Merci de cocher dans les cases grisées les activités et créneaux désirés,  
de remplir le formulaire d'adhésion en page 4  
et de signer le règlement intérieur ainsi que le droit d'image.*

**LE NOMBRE DE PLACES ETANT LIMITE, NE TARDEZ PAS !**

### Atelier de dessin/peinture pour adultes (tous niveaux)

Age	Horaire	Inscription à l'année	Inscription au trimestre	10 séances de deux heures
Adultes	Jeudi 19H-21H	310 € *	_____	_____

## MODALITES D'INSCRIPTION



L'association propose pour permettre aux enfants de se poser tranquillement avant leurs ateliers artistiques :

- ⇒ un service Pedibus à 16h, 16h15 et 16h30 depuis l'école jusqu'à l'Atelier O'Pigmentée pour goûter
- ⇒ Le mercredi midi pour déjeuner

Ce sont les intervenants, artistes-enseignants, qui assurent ce service.

Ainsi les enfants partagent un moment privilégié avec leurs intervenants afin d'aborder en douceur l'univers des ateliers.

Goûter et déjeuner non fournis. Possibilité de réchauffer un repas le mercredi.

Sont concernées les écoles suivantes :

Maternelle Fredureau

Ecoles Saint Michel, Marie Anne du Boccage, Saint Pierre, Saint Nicolas,

Ecoles primaire Rue Noire, Jean Jaurès

Ecole élémentaire Harouys

Contact et renseignements :  
atelier.opigmentee@gmail.com

### Tarif annuel

1h/semaine	200 €
2h/semaine	350 €
3h/semaine	480 €
4h/semaine	600 €
5h/semaine	710 €

1. Adhérer à l'association O'Pigmentée et joindre à ce présent bulletin d'inscription la **fiche de renseignements accompagnée d'un chèque de 12 € à l'ordre d'O Pigmentée.**
2. Compléter le **bulletin individuel d'inscription** aux ateliers, daté et signé par le participant ou son représentant légal et y joindre :
3. Le **règlement du montant de l'inscription annuelle** par 1 ou 4 chèque(s) bancaire(s)\* à l'ordre de «Anaëlle Métairie» ou par chèques vacances (ANCV) complétés par vos soins, avec nom et adresse du titulaire.
4. Le **règlement des inscriptions trimestrielles** se fait en une seule fois.
5. **Toute année entamée est due en totalité** et de ce fait, les annulations en cours d'année ne pourront donner lieu à remboursement.
6. Une **attestation d'assurance responsabilité civile et accidents corporels** prenant en charge les dommages encourus ou causés par le participant.
7. Envoyer par courrier postal ou déposer l'ensemble des documents à :

**Association O'Pigmentée**  
**18 rue du Capitaine Corhumel**  
**44000 NANTES**

**La validation de l'inscription prend effet à compter de la réception de l'ensemble des pièces et du règlement.**

### Informations complémentaires :

- ⇒ Réduction de 5% sur les inscriptions de 2 membres d'une même famille
- ⇒ Réduction de 10% sur les inscriptions de 3 membres et plus « «

Carte blanche acceptée (demande à faire auprès de la Mairie centrale, des mairies annexes ou du CCAS place Saint Similien).

Les réductions ne sont pas cumulables.

\* Concernant le règlement en 4 fois :

- encaissement du premier chèque à compter de la date de réception du dossier et pendant les 4 mois suivants.

**Tournez SVP**